



Challenge René Ferrié



ART. 1 – Principes généraux

- A- Le Challenge « René Ferrié » rend hommage au joueur, qui avec 8 titres de Champion de France et un titre de Champion d'Europe, a marqué les 15 premières années du Bowling français.
- B- La sixième édition de ce challenge se dispute sur l'année civile 2013. Un classement masculin et un classement féminin sont publiés sur le site fédéral avec une présentation contenant les résultats des douze derniers mois glissants appelé « HIT René Ferrié ».
- C- Son objectif majeur est de donner un classement national des joueuses et des joueurs indépendant des résultats ponctuels, en tenant compte de la performance relative du joueur et du niveau des épreuves. Seuls les licenciés FFBSQ apparaissent dans ce classement.
- D- L'article 2 indique le lien vers le calendrier fédéral qui liste les tournois qui attribuent des points pour le Challenge. Tout participant à une épreuve marque un nombre minimum de points (voir barèmes).
- E- Pour faciliter l'intégration des résultats des tournois privés, les éléments suivants doivent être envoyés à cnb.resultats@ffbsq.org dès la fin de l'épreuve :

> Tournoi individuel 3, 4 ou 6 étoiles

- Classement individuel complet avec classement des éliminés en phases finales et gestion des égalités conforme au règlement qui a été déposé (meilleure dernière ligne etc.)
- Nombre de lignes effectuées
- Numéro de licence

> Tournoi doublette 3, 4 ou 5 étoiles

- Classement individuel complet avec classement des éliminés en phases finales et gestion des égalités conforme au règlement qui a été déposé (meilleure dernière ligne etc.)
- Nombre de lignes effectuées
- Numéro de licence

> Tournoi en équipe hors catégorie

- Classement individuel complet des qualifications par moyenne avec minimum de 6 lignes effectuées et gestion des égalités conforme au règlement qui a été déposé (meilleure dernière ligne etc.)
- Nombre de lignes effectuées
- Numéro de licence

ART. 2 – Calendrier des compétitions

- A- Les compétitions qui attribuent des points pour le Challenge sont indiquées sur le calendrier fédéral à l'adresse suivante : <http://www.ffbsq.org/#/page/1097>

ART. 3 – Règles d'attribution des points

- A- Pour les compétitions en individuel, le classement officiel de la compétition sert de référence pour l'attribution des points (voir toutefois les règles spécifiques pour certaines égalités ART 5-B).
- B- Pour les compétitions en doublette, le classement est fait sur la moyenne individuelle du joueur (exprimée avec 2 décimales) et les points sont attribués au prorata du nombre de parties effectuées par rapport au maximum. Le calcul est arrondi à l'entier inférieur avec un minimum de 1. Par exemple, si le 1er à la moyenne sur une compétition en doublette n'a fait que 8 parties sur les 14, il marquera les 8/14èmes des points attribués pour sa première place.
- C- Pour une compétition avec réentrée, la moyenne est calculée sur l'ensemble des parties jouées, mais la proratisation ne prend en compte qu'une seule fois les éliminatoires. Par exemple, pour un tournoi à réentrée avec éliminatoires sur 8 lignes et finale à 12, tous les finalistes marquent 100 % des points de leur classement et tous les éliminés marquent les 8/19èmes des points de leur classement, indépendamment du nombre de réentrées éventuelles. Le calcul des points est arrondi à l'entier inférieur avec un minimum de 1.
- D- Pour les compétitions mixtes accordant un bonus aux féminines, le bonus est conservé pour les classements et pour le traitement des égalités.
- E- Pour les compétitions scratch-handicap, toutes les lignes effectuées dans la compétition sont prises en compte (dans le respect de l'art 5).
- F- Les joueurs non licenciés FFBSQ ne sont pas inclus dans ce classement mais les points de leur place dans une étape ne sont pas redistribués. Par exemple, si un licencié FFBSQ termine 3ème du Ebonite « European 5 Team Tournament » derrière un ou plusieurs étrangers, il marquera bien 210 points (voir ci-dessous le barème HC).
- G- Pour être classé dans un tournoi, chaque licencié FFBSQ doit au moins avoir réalisé la totalité des lignes des éliminatoires du tournoi (sauf tournoi en HC).

ART. 4 – Barèmes d'attribution des points

Pos	★★★	★★★★	★★★★★	★★★★★★	HC
1	150	200	250	300	300
2	120	160	200	240	240
3	105	140	175	210	210
4	90	120	150	180	180
5	75	100	125	150	150
6	72	96	120	144	144
7	69	92	115	138	138
8	66	88	110	132	132

Pos	★★★★	★★★★★	★★★★★★	★★★★★★★	HC
9	63	84	105	126	126
10	60	80	100	120	120
11	45	60	75	90	90
12	45	60	75	90	90
13	42	56	70	84	84
14	42	56	70	84	84
15	39	52	65	78	78
16	39	52	65	78	78
17	39	52	65	78	65
18	36	48	60	72	60
19	33	44	55	66	55
20	33	44	55	66	55
21	24	32	40	48	40
22	24	32	40	48	40
23	24	32	40	48	40
24	24	32	40	48	40
25	24	32	40	48	40
26	18	24	30	36	30
27	18	24	30	36	30
28	18	24	30	36	30
29	18	24	30	36	30
30	18	24	30	36	30
31	15	20	25	30	25
32	15	20	25	30	25
33	15	20	25	30	20
34	15	20	25	30	20
35	15	20	25	30	20
36	12	16	20	24	16
37	12	16	20	24	16
38	12	16	20	24	16
39	12	16	20	24	16
40	12	16	20	24	16
41	9	12	15	18	12
42	9	12	15	18	12
43	9	12	15	18	12
44	9	12	15	18	12
45	9	12	15	18	12

Pos	★★★★	★★★★★	★★★★★★	★★★★★★★	HC
46	9	12	15	18	12
47	9	12	15	18	12
48	9	12	15	18	12
49	9	12	15	18	9
50	9	12	15	18	9
51 à 70	6	8	10	12	6
71 et plus	3	4	5	6	3

ART. 5 – Traitement des égalités

- A- Les scores détaillés par parties ne sont pas systématiquement transmis pour toutes les compétitions. La règle d'avantage à la meilleure dernière ligne n'est donc appliquée que pour les épreuves où elle est intégrée dans le règlement et gérée par l'organisateur (par exemple, le classement des qualifications de l'ancien National Master Séries).
- B- Pour les joueurs classés ex-aequo dans les phases d'élimination directe en individuel, c'est la règle de la meilleure moyenne scratch qui est utilisée. Par exemple, les 4 perdants d'un quart de finale sont classés de 5 à 8 selon leur moyenne scratch globale (bonus féminin inclus).
- C- Pour les joueurs à égalité de moyenne, le nombre de parties jouées prime. Par exemple, si 2 joueurs terminent à égalité de moyenne (195,50) à la 3ème place, l'un sur 10 parties, l'autre sur 8 parties, celui qui a fait 10 parties est classé 3ème et celui qui a fait 8 parties est classé 4ème.
- D- Dans le cas d'égalité parfaite (moyenne et nombre de parties), les joueurs obtiennent les points du mieux classé, par exemple si deux joueurs sont à égalité parfaite et qu'ils sont classés à la 15ème et 16ème place, ils marquent les points du 15ème.

ART. 6 – Classement général

- A- Seuls seront conservés les 12 meilleurs résultats en nombre de points obtenus.
- B- En cas d'égalité pour ce classement, les joueurs sont départagés par leur meilleur résultat en points, puis leur deuxième si nécessaire et ainsi de suite jusqu'à disparition de l'égalité.
- C- Toute réclamation concernant un classement par étape doit parvenir au CN Bowling dans les 15 jours suivant la parution des classements.
- D- Une remise officielle des trophées est organisée pour récompenser les lauréats du Challenge 2013.

BONNES BOULES ET BONNE SAISON 2013 !